



COMMUNE DE SIMANDRE

76, place de la mairie
71290 SIMANDRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 janvier 2022 à 19h00 à la mairie (15 présents), 3 absents excusés ayant donné pouvoir, avec pour secrétaire de séance : M. Jean-Pierre TOMBO.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 18 novembre 2021 et après en avoir délibéré :

1. APPROUVE à l'unanimité, la vente de la parcelle cadastrée F 2361 située "Route de la Mare" (modification de numéro de parcelle faisant suite au bornage du 14/12/2021). DIT que le prix d'achat de ladite parcelle reste inchangé à 12 €/m²; les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur. AUTORISE Monsieur le maire à signer l'acte et tout document s'y afférent. Cette délibération COMPLÈTE celle du 27/05/2021.
2. ADOPTE, à l'unanimité, les modifications de délégations consenties au maire pour favoriser une bonne administration communale. Cette délibération ANNULE et REMPLACE celle du 26 mai 2020.
3. APPROUVE à l'unanimité, la vente de la parcelle cadastrée A 2304 à W. Bois SAS en zone industrielle qui fait suite au découpage cadastral effectué par le Cabinet SOULAGE le 17/06/2020, au prix de 1 €/m². AUTORISE Monsieur le maire à finaliser cette vente et signer tout document s'y afférent. DÉSIGNE la SCP Perrault & Père comme notaire de la commune. DIT que cette délibération COMPLÈTE celle du 09/03/2020.
4. APPROUVE à l'unanimité l'acquisition des parcelles cadastrées F 2371-2373 permettant l'implantation de résidence seniors (projet Ages et Vie). FIXE à 18 € le prix du m². AUTORISE Monsieur le maire à finaliser cet achat et signer tous documents s'y afférent. DÉSIGNE la SCP Perrault comme notaire de la commune.
5. PREND ACTE de l'état d'avancement du dossier de vidéoprotection (choix de l'entreprise, dossiers de demandes de subventions).
6. APPROUVE à l'unanimité le projet d'aménagement d'un espace cinéraire dédié aux cavurnes. INSCRIT ce projet au budget 2022.
7. APPROUVE à l'unanimité le projet "Plan nature" mis en place par le Département de Saône-et-Loire permettant aux communes d'obtenir des aides à la plantation.
8. PREND ACTE du plan communal de sauvegarde (PCS) de la commune, mis à jour à la suite du changement de municipalité
9. **ENTEND diverses informations et questions :**
 - Information de l'Association des communes forestières de Saône-et-Loire concernant l'annulation de la contribution complémentaire des communes forestières au budget de l'ONF prévue en 2023 (délibération du 30.09.2021).
 - Information de l'INSEE sur le recensement de la population (populations légales au 01/01/2022 : population totale= 1 756 habitants).
 - Courrier de la Fondation du Patrimoine (virement de 13 415,25 € à la commune suite travaux de restauration de l'église).
 - Compte rendu de l'AG du SIVOM du 25 janvier 2022.
 - Information sur l'avancement du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).
 - Prochaine date de conseil municipal fixée au 24/02/2022.

SÉANCE LEVÉE à 22H07.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 01 février 2022 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire,
Christophe GALOPIN



Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre TOMBO